ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Personnel

Question écrite n° 14337

Texte de la question

M Andre Lejeune appelle l'attention de M le ministre des postes, des telecommunications et de l'espace sur l'interet que presenterait l'ouverture de centres de concours en province. En effet, la quasi-totalite des concours se deroulent en region parisienne et cet ostracisme dont sont victimes les provinciaux est inique ; les frais a engager par les postulants, souvent de situation precaire (TUC, chomeurs) ne leur permettent pas de se presenter aux concours. En consequence, il lui demande les mesures qu'il envisage de prendre pour remedier a cette situation.

Texte de la réponse

Reponse. - Il est precise a l'honorable parlementaire que, dans la quasi-totalite des cas, les centres de concours ouverts par l'administration des postes et telecommunications sont repartis sur l'ensemble du territoire en fonction du nombre de candidatures enregistrees dans chaque departement. Toutefois, lorsque le nombre de places offertes est reduit et leur localisation precise, l'administration peut etre amenee a ouvrir des centres de concours dans la seule region concernee.

Données clés

Auteur : M. Lejeune Andr•
Circonscription : - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 14337
Rubrique : Postes et telecommunications
Ministère interrogé : postes, télécommunications et espace
Ministère attributaire : postes, télécommunications et espace

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 12 juin 1989, page 2641